

**POUR DISCUSSION ET ORIENTATION**

PREMIÈRE QUESTION À L'ORDRE DU JOUR

**Mise en œuvre de l'Agenda global
pour l'emploi****b) Mise en œuvre**

1. Le présent document, qui s'inscrit dans le cadre des rapports périodiques, a pour objet de faire le point sur la mise en œuvre de l'Agenda global pour l'emploi. Pour ce qui est de cette mise en œuvre à l'échelon national, il rend compte de l'aide technique apportée à la Chine dans l'élaboration d'une loi nationale sur la promotion de l'emploi ainsi que de l'assistance fournie au Pakistan pour créer des emplois et des sources de revenus à la suite du tremblement de terre du 8 octobre 2005. Au sujet des éléments clés de l'Agenda global pour l'emploi, et notamment de la façon dont les discussions de la Commission de l'emploi et de la politique sociale sont intégrées dans les travaux du Bureau, le document rend compte des activités entreprises avec le Comité des donateurs pour le développement de l'entreprise (élément clé n° 5) et de celles qui ont trait au développement durable (élément clé n° 3). Enfin, il rend compte de la contribution de l'OIT à la mise en œuvre du plan d'action adopté par le Sommet extraordinaire de l'Union africaine sur l'emploi et la lutte contre la pauvreté en Afrique.

**Loi nationale sur la promotion
de l'emploi en Chine**

2. Une importante partie du Mémoire d'accord en vue d'une coopération entre la Chine et l'OIT, signé en 2001, traite de la collaboration dans le domaine de l'emploi, et c'est sur cette base que le forum de la Chine sur l'emploi a été organisé en 2004. Ce forum a abouti à l'adoption d'une déclaration commune qui faisait de la recherche du plein emploi par le dialogue social l'objectif prioritaire de la politique économique et sociale, afin que les travailleurs puissent exercer un emploi productif librement choisi et disposer de moyens d'existence sûrs et durables.
3. Le gouvernement chinois a pris différentes mesures de suivi, parmi lesquelles l'élaboration d'une loi nationale sur la promotion de l'emploi, destinée à apporter une réponse globale aux problèmes de l'emploi que connaît la Chine. La loi proposée associe des mesures visant à stimuler la croissance de l'emploi et à améliorer le fonctionnement du marché du travail, tout en protégeant les groupes défavorisés. L'arrivée de nouveaux actifs, le grand nombre de travailleurs à la recherche d'un nouvel emploi en raison de la restructuration

des entreprises industrielles et l'accélération de l'exode rural font partie des facteurs de tension qui doivent trouver une solution.

4. Dans le cadre du processus d'élaboration de la loi nationale sur la promotion de l'emploi, le gouvernement chinois a invité le BIT à organiser avec lui un séminaire technique tripartite en septembre 2005. Le but de ce séminaire était d'examiner le projet de loi à la lumière de l'expérience internationale du Bureau en s'inspirant de la pratique et du savoir-faire d'autres pays. A cette occasion, le BIT a remis au gouvernement une série d'observations détaillées sur les aspects juridiques et techniques du projet de loi, ainsi qu'une étude comparative d'instruments analogues adoptés ailleurs.
5. L'équipe du BIT qui a participé au séminaire était composée de fonctionnaires du siège et du bureau sous-régional pour l'Asie de l'Est à Bangkok. Elle a participé avec des collègues chinois à des réunions interactives au cours desquelles ont été passés en revue et discutés aussi bien la structure générale que des articles précis du projet de loi. Ont ainsi été examinés les aspects suivants: normes internationales du travail et législation du travail; mesures et programmes visant le marché du travail; services de l'emploi, question de l'égalité hommes-femmes et discrimination; handicaps et réadaptation; promotion de l'entreprise et création d'emplois; perfectionnement professionnel et employabilité; différents points de droit.
6. En outre, le BIT a contribué à la désignation et à la participation d'experts de la Thaïlande et de la République de Corée, qui ont confronté le bilan respectif de ces deux pays. A la suite du séminaire, une nouvelle version du projet de loi a été élaborée, qui fait actuellement l'objet de consultations complémentaires au sein du gouvernement chinois.

Tremblement de terre du Pakistan

7. Le séisme qui a frappé certaines régions du Pakistan le 8 octobre 2005 a fait plus de 87 000 morts et plus de 75 000 blessés, et le nombre total de personnes touchées se situe entre 3,2 et 3,5 millions. Des centaines de milliers d'emplois et autres sources de revenus ont disparu, cela dans des régions qui comptaient déjà parmi les plus pauvres du Pakistan.
8. Dans l'immédiat, l'OIT a évalué l'impact du tremblement de terre sur l'emploi et les moyens de subsistance, afin que la question soit rapidement prise en compte. D'après la première estimation réalisée par le ministère du Travail et l'OIT dans les jours qui ont suivi la catastrophe, pas moins de 1,1 million d'emplois et autres sources de revenus des secteurs formel et informel auraient été réduits à néant. Ces pertes ont touché près de 50 pour cent du nombre total des personnes qui avaient un emploi et 43 pour cent de la population active.
9. Après les premières évaluations réalisées sur le terrain et à la suite d'une réunion tripartite à laquelle ont participé à Islamabad le ministère du Travail et les représentants des employeurs et des travailleurs, plusieurs éléments d'un programme stratégique destiné à redonner rapidement des emplois et des moyens d'existence à la population ont été définis. Ces éléments sont les suivants.
 - **Les travaux de reconstruction à forte intensité d'emploi**, l'accent étant mis sur l'apport d'un soutien technique à l'équipe de pays des Nations Unies et au gouvernement du Pakistan dans la mise en application des stratégies et projets proposés par l'OIT pour le redressement et la reconstruction. Compte tenu de l'extrême gravité de la situation et de la nécessité de rétablir d'urgence les sources de revenus, l'OIT, qui a été la première des institutions des Nations Unies et des autres organisations humanitaires et organismes donateurs à prendre des mesures concrètes

pour relancer l'emploi, a mis en place un projet pilote intitulé *Rapid income support through employment* (RISE). La première phase, qui a coûté environ 500 000 dollars des Etats-Unis, a été entièrement financée par des ressources internes de l'OIT. Le projet a démarré avec un important volet «argent contre travail» à Balakot et a ensuite été étendu à Muzaffarabad, Bagh et Batagram, quatre des districts les plus gravement touchés. Le projet RISE, mis en œuvre par l'OIT avec le ministère du Travail, la Fédération des travailleurs du Pakistan et des ONG nationales et internationales, a deux buts principaux: réinjecter de l'argent dans une économie désormais sans ressources financières et aider les victimes à surmonter leur traumatisme psychologique et leur découragement. A la fin du mois de décembre 2005, il avait créé des emplois de courte durée pour 15 000 personnes dont 4 500 femmes.

- **Les services d'information sur l'emploi** où peuvent s'inscrire les chômeurs et ceux qui ont perdu leurs moyens de subsistance pour participer à des travaux à forte intensité d'emploi et créer des activités génératrices de revenus. Le BIT a déjà créé deux centres d'information d'urgence sur l'emploi, l'un à Balakot et l'autre à Muzaffarabad.
 - En collaboration avec le Programme national d'assistance aux zones rurales du Pakistan, le BIT a installé deux **centres de formation professionnelle** sous tente, à Muzaffarabad et à Bagh. Un autre est en cours de création à Balakot, en collaboration avec le ministère du Travail et une ONG internationale.
 - En outre, des projets proposant une **formation professionnelle axée sur la demande** ont été préparés pour répondre au besoin de reconstruction et de création d'emplois en **faisant revivre l'économie locale** et en stimulant leur développement tout en renforçant la **protection des travailleurs**, et plus particulièrement celle des **catégories vulnérables que sont les enfants, les femmes et les personnes handicapées**, grâce à des activités éducatives. Ces propositions, qui ont retenu l'attention des donateurs, seront mises à exécution une fois le financement obtenu.
10. Par ailleurs, l'OIT a assumé un rôle de premier plan en tant que membre de l'équipe des Nations Unies pour la gestion des catastrophes et a pris en charge le volet emploi et revenus du programme de redressement rapide (Early Recovery Framework). C'est elle qui, en collaboration avec des experts d'autres institutions des Nations Unies et organisations internationales, a conçu ce volet inclus dans le programme de redressement rapide que les Nations Unies ont présenté au gouvernement du Pakistan en novembre 2005.
11. Enfin, l'OIT a contribué à la réalisation d'une évaluation plus précise des revenus et emplois détruits dans les zones touchées, sur la base d'une enquête de terrain conduite avec des experts nationaux et locaux provenant des universités et établissements de formation de ces régions. Cette étude, qui propose les mesures à prendre pour faire en sorte que la question de l'emploi soit intégrée dans l'effort de reconstruction, sera examinée au mois de février avec l'organisme pakistanais chargé de la remise en état des régions touchées par le séisme et les autres institutions nationales compétentes.

Conférence du Comité des donateurs pour le développement de l'entreprise, Le Caire, 29 novembre - 1^{er} décembre 2005

12. La participation du Bureau aux travaux du Comité des donateurs pour le développement de l'entreprise illustre la façon dont est mis en œuvre l'élément clé n° 5 de l'Agenda global pour l'emploi, *Promouvoir l'emploi décent en favorisant l'esprit d'entreprise*, en incitant les autres institutions à créer les conditions propices à l'adoption de politiques et de règlements permettant d'améliorer la qualité de l'emploi dans les petites entreprises.
13. Le comité forme un réseau de 38 institutions qui œuvrent en faveur de la création d'entreprises dans les pays en développement¹. Il constitue pour les représentants des donateurs bilatéraux et multilatéraux un lieu d'échange d'informations et de données d'expérience sur les programmes de développement. Il élabore des lignes directrices à l'intention des donateurs en se fondant sur les bonnes pratiques, notamment dans les domaines de la microfinance et de l'aide à la création d'entreprises. Le BIT préside le groupe de travail sur l'environnement de l'entreprise et fait partie du conseil de direction du comité.
14. En cette qualité, le BIT a chapeauté la préparation d'une conférence internationale unique en son genre, intitulée «Reforming the business environment – From assessing problems to measuring results». Trois jours durant, 310 personnes – parmi lesquelles le Président de la République-Unie de Tanzanie, le Vice-président de la Banque mondiale chargé du secteur privé, de hauts représentants des gouvernements et des bailleurs de fonds, des analystes conjoncturels du monde entier représentant les structures de terrain et le siège de 29 organisations donatrices, ainsi que des représentants du gouvernement et du secteur privé de pays en développement – se sont réunies au Caire pour envisager des moyens de favoriser la réforme de l'environnement de l'entreprise. C'était la première fois qu'un aussi large éventail de donateurs se réunissait pour examiner cette question. La conférence a permis de passer en revue toute une série de facteurs déterminants pour l'analyse et la réforme de l'environnement de l'entreprise.
15. Les participants ont étudié les trois phases suivantes d'un programme de réforme: a) l'analyse conjoncturelle et la conception des réformes; b) les instruments, les techniques et les structures qui peuvent être utilisés pour exécuter convenablement ce programme; et c) les moyens de mesurer l'impact des réformes et de suivre la réalisation du programme. Les exposés et les débats ont essentiellement porté sur les programmes de réforme (fiscalité, réglementation, droit des contrats, administration foncière et droit du travail) mis en place aux échelons national et local.
16. Les spécialistes du BIT ont présenté de nombreux exposés techniques sur les thèmes suivants: taille de l'entreprise et réforme de l'environnement de l'entreprise; avantages et inconvénients de la représentation des chefs d'entreprise dans la réforme de l'environnement de l'entreprise; moyens d'améliorer l'environnement de l'entreprise avec la participation de représentants des employeurs et des travailleurs; création d'un climat favorable aux petites et très petites entreprises et rôle de la législation du travail à cet égard. Ils ont insisté sur la nécessité de veiller à ce que la réforme, particulièrement dans le domaine du droit du travail, ne soit pas préjudiciable à la protection des travailleurs.
17. La Conférence du Caire a jeté les bases d'un programme multi-institutions que le BIT dirigera au sein du comité des donateurs. Il s'agira cette année de mettre sur papier les

¹ Ces institutions sont les suivantes: UE, DANIDA, DFID, GTZ, OCDE, NORAD, CDD, ONUDI, PNUD, CNUCED, banques régionales de développement et Banque mondiale.

principes directeurs qui se sont dégagés de la conférence, ainsi que d'organiser au moins une consultation régionale cette année et deux en 2007.

Promouvoir un développement durable offrant des moyens de subsistance durables

18. Lors de la session de novembre 2005 du Conseil d'administration, la Commission de l'emploi et de la politique sociale a examiné l'élément clé n° 3 de l'Agenda global pour l'emploi «Promouvoir un développement durable offrant des moyens de subsistance durables», et demandé que l'on mette l'accent sur les points suivants: *a)* l'élaboration de méthodes et d'approches comme les études d'impact relatives aux résultats intégrés des plans et programmes d'investissement concernant l'environnement et l'emploi. Ces outils pourraient inclure les moyens de renforcer le dialogue social en vue de produire des effets intégrés sur l'emploi et l'environnement; *b)* la formulation des programmes opérationnels nécessaires au soutien des stratégies relatives au développement durable, qui favorisent la création d'emplois aux niveaux national ou sectoriel, en y associant les mandants et les partenaires sociaux².
19. A la suite de cette discussion, une délégation du BIT composée de représentants d'ACTRAV et d'INTEGRATION a participé à une conférence sur le travail et l'environnement, organisée par l'UNEP en janvier 2006 à Nairobi. Le BIT prépare actuellement un document théorique sur les questions relatives au travail et à l'environnement, qui doit être terminé en mars 2006. En outre, il met au point des méthodes et des matériels de formation pour évaluer l'impact des dépenses et des programmes d'investissement public sur la création d'emplois, en se fondant sur les très nombreux travaux réalisés par le Programme des investissements à haute intensité de main-d'œuvre (HIMO) dans ce domaine. Par exemple, des études d'impact des programmes d'investissement public sur l'emploi ont été récemment entreprises au Cameroun, au Sénégal, au Cambodge et à Madagascar.
20. Grâce à ces méthodes et outils de formation, des études d'impact portant à la fois sur l'emploi et l'environnement pourraient être intégrées aux programmes par pays pour un travail décent (PPTD) et par la suite servir de base à l'élaboration de programmes opérationnels nécessaires pour soutenir les stratégies de développement durable qui favorisent la création d'emplois et à la mobilisation des ressources nécessaires à l'exécution de ces programmes. Parallèlement, l'OIT continue de collaborer avec d'autres institutions des Nations Unies et organismes multilatéraux en vue d'élaborer et de mettre en œuvre des programmes de développement et de désenclavement rural, de réfection de logements insalubres et autres activités concrètes associant les préoccupations relatives à l'emploi et celles qui ont trait à l'environnement. De tels programmes constitueraient la base d'une discussion générale de la Conférence internationale du Travail sur la promotion de l'emploi rural pour réduire la pauvreté qui pourrait se tenir en 2008, ainsi que des travaux à venir de la Commission du développement durable des Nations Unies et des autres organismes internationaux qui établissent un lien entre l'emploi et le développement durable.

² Document GB.294/ESP/2, paragr. 34.

Suivi du Sommet extraordinaire de l'Union africaine

- 21.** En septembre 2004, les chefs d'Etat et de gouvernement qui ont participé au Sommet extraordinaire de l'Union africaine sur l'emploi et la lutte contre la pauvreté en Afrique se sont engagés à faire de la création d'emplois l'objectif central des politiques sociales et économiques nationales, sous-régionales et régionales. Ils ont reconnu que la mise en œuvre effective des résultats du sommet exigeait la participation régulière des structures de coordination régionale. C'est pourquoi ils ont décidé de renforcer les moyens dont disposent la Commission de l'Union africaine et les communautés économiques régionales pour aider les Etats Membres à élaborer et à mettre en œuvre des plans d'action nationaux.
- 22.** En Afrique, le BIT a harmonisé ses plans de travail avec les résultats et les recommandations du sommet, afin de contribuer au suivi du sommet et d'aider l'Union africaine et ses membres à mettre en œuvre le programme. En 2006-07, le programme de l'OIT en Afrique continuera à appuyer les structures nationales, régionales et continentales afin d'assurer le suivi du sommet.
- 23.** Si le BIT fournit une assistance dans tous les grands domaines recensés dans le plan d'action adopté par le Sommet extraordinaire de l'Union africaine, quatre domaines prioritaires – emploi des jeunes, entrepreneuriat des femmes, amélioration de l'information sur le marché du travail et nécessité de placer l'emploi au cœur de la politique sociale et économique ainsi que des plans de développement national – retiennent plus particulièrement son attention dans le cadre du suivi de Ouagadougou. En outre, les mandants tripartites ont décidé de faire de ces domaines des volets prioritaires du PPTD de la plupart des pays africains pour 2006-07. Il ressort ainsi d'une analyse préliminaire des PPTD proposés pour 2006-07 que plus de la moitié des pays d'Afrique ont fait de l'emploi des jeunes une de leurs priorités.

Tableau 1. Contribution de l'OIT à la mise en œuvre du Plan d'action de l'Union africaine: domaines clés

Domaines clés/priorités du Plan d'action de l'Union africaine	Echelon continental	Echelon régional	Echelon national	Organismes d'aide
Emploi des jeunes (priorité n° 10)	<ul style="list-style-type: none"> – Action en faveur de l'emploi des jeunes des zones rurales – Etude comparative de pays en développement tels que le Cameroun, l'Ethiopie, le Mali et le Maroc 	<ul style="list-style-type: none"> – Conférence régionale sur l'emploi des jeunes en Afrique australe (Harare, oct. 2005) – Afrique de l'Est (Kenya, République-Unie de Tanzanie, Ouganda) 	Ghana, Mali, Côte d'Ivoire, Kenya, République-Unie de Tanzanie, Ouganda, Burkina Faso, Egypte, Burundi, Sénégal	<ul style="list-style-type: none"> – Réseau pour l'emploi des jeunes (REJ) – Fonds international de développement agricole (FIDA)
Entrepreneuriat des femmes (priorité n° 5)	Atelier sur la promotion de l'esprit d'entreprise chez les femmes par l'intermédiaire des organisations d'employeurs (mai 2006)		Zambie, Ethiopie, République-Unie de Tanzanie, Kenya, Ouganda, Mali, Mauritanie, Sénégal	<ul style="list-style-type: none"> – Coopération pour le développement (Irlande) – Banque africaine de développement – Société financière internationale (SFI) (Afrique de l'Est et Afrique australe)
Systèmes d'information sur le marché du travail (priorité n° 6)			Ethiopie, Ghana, Mali, Madagascar, Maurice, Seychelles, Ouganda, Algérie	Fondation pour le renforcement des capacités en Afrique (ACBF)
Intégration de l'emploi à la politique sociale et économique, y compris les plans de développement et les PPTD (priorité n° 3)	<ul style="list-style-type: none"> – Définition avec la Commission du travail et des affaires sociales de l'Union africaine de la position commune des pays africains sur les OMD, qui souligne l'importance de l'emploi et du travail décent – Elaboration par le sommet d'un programme stratégique et de principes directeurs sur l'action à mener dans les domaines de l'emploi et du développement, tant au niveau régional (Commission du travail et des affaires sociales) qu'au niveau sous-régional (CEDEAO, SADC, etc.) 		Burkina Faso, Sénégal, Kenya, République-Unie de Tanzanie, Ouganda, Soudan, Maroc, Ghana, Mali, Côte d'Ivoire, Cameroun, Burundi, Zambie, Ethiopie, Nigéria, Madagascar, Gabon, Tchad, Afrique du Sud	

Initiatives nouvelles

24. A l'échelle du continent, l'OIT a renforcé et resserré ses liens de coopération avec la Commission de l'Union africaine. Des fonds excédentaires ont été affectés à un programme continental sur *l'emploi des jeunes en milieu rural*. Le programme du BIT s'appuie sur l'action déjà engagée, et en particulier sur les recommandations de la Conférence sous-régionale de l'Afrique australe sur l'emploi des jeunes (Harare, octobre 2005). Lors de cette conférence, neuf pays ont en effet décidé d'axer leurs efforts de création d'emplois pour les jeunes sur le secteur agricole et de faire de l'emploi des jeunes une priorité de leur PPTD.
25. L'*entrepreneuriat des femmes* fait également partie des priorités définies dans les conclusions du sommet. Des fonds excédentaires seront utilisés pour mettre en place à l'échelle du continent un vaste programme qui s'appuiera sur des interventions antérieures financées en Afrique de l'Est et en Afrique australe par la coopération pour le développement (Irlande), la Banque africaine de développement et la Société financière internationale. Les organisations d'employeurs de 16 pays seront conviées à un séminaire de grande envergure pour mettre en commun leurs bonnes pratiques et réfléchir aux moyens d'améliorer les services techniques qu'elles proposent à leurs membres féminins.
26. Des fonds excédentaires sont également utilisés pour renforcer dans toute l'Afrique les *systèmes d'information sur le marché du travail* dans le cadre de stratégies à long terme visant à rapprocher l'offre de main-d'œuvre et la demande de travailleurs qualifiés.
27. A l'échelon régional, le BIT a organisé en septembre 2005, en étroite coopération avec la Commission de l'Union africaine, une réunion consultative entre cette commission et les communautés économiques régionales. Le but était de renforcer et d'intensifier la coopération entre les deux entités dans le cadre de la mise en œuvre du suivi du Sommet extraordinaire de l'Union africaine. Les participants ont élaboré et adopté une feuille de route précise et les modalités régissant la présentation de rapports sur les progrès réalisés dans l'application des conclusions et recommandations du sommet. Les communautés économiques régionales ont cependant fait observer qu'elles ne disposaient pas des moyens nécessaires pour s'acquitter correctement du rôle de coordonnateur qui leur a été assigné. Pour répondre à ce besoin, les bureaux de l'OIT en Afrique travailleront en étroite collaboration avec les secrétariats de ces communautés en 2006-07.
28. Il convient de noter que l'OIT œuvre en faveur de l'intégration régionale par différents moyens: programmes relatifs à l'administration du travail; harmonisation et réforme de la législation du travail; élargissement de la protection sociale; mesures visant à faciliter les migrations pour favoriser le développement économique régional; lutte contre le VIH/SIDA dans le monde du travail; consolidation du dialogue social à l'échelon sous-régional.
29. A l'échelon national, comme l'avait envisagé la commission lors de sa dernière réunion³, plusieurs gouvernements africains ont pris des mesures pour placer l'emploi au cœur de leur politique économique et sociale. Le Président de la République du Mali a fait de l'emploi des jeunes son objectif prioritaire.
30. Le budget proposé par le gouvernement du Ghana pour 2006 sous le titre «Investing in people, investing in jobs» (Investir dans l'être humain, investir dans l'emploi) a été adopté à l'unanimité. Le gouvernement a affecté 1,5 million de cédis – soit environ 110 millions de dollars des Etats-Unis – à la réalisation d'un programme national pour l'emploi des

³ Document GB.294/ESP/1.

jeunes et a chargé une équipe spéciale d'élaborer un programme structuré et coordonné pour l'emploi des jeunes. Le Ghana devient ainsi l'un des premiers pays à avoir adopté un budget national axé sur l'emploi, et ce dans le cadre de sa seconde stratégie pour la croissance et la réduction de la pauvreté. A la faveur du programme, les questions relatives à l'emploi ont été complètement intégrées dans la politique nationale de développement. Au cours de ces dernières années, l'OIT a travaillé en étroite collaboration avec les partenaires tripartites dans le cadre de l'expérimentation du PPTD et de l'Agenda global pour l'emploi afin d'appuyer l'action entreprise par le gouvernement pour mettre en place des stratégies et des mesures visant à réduire la pauvreté par le biais de l'emploi. L'Organisation fournit également une assistance technique au Programme pour l'emploi des jeunes. A la demande du ministère du Travail et des Affaires sociales, elle a organisé près d'Accra en novembre 2005 un séminaire technique tripartite pour mettre au point les documents techniques du Sommet présidentiel sur l'emploi qui aura lieu à la fin de l'année.

31. En Ethiopie, l'OIT a contribué activement à l'élaboration d'une politique de l'emploi et du marché du travail adaptée et efficace, ainsi qu'à la formulation du nouveau DSRP dénommé PASDEP (plan de développement rapide et durable pour mettre fin à la pauvreté). Le fait que l'un des éléments clés de ce plan triennal est la création d'emplois est le signe d'une évolution positive, puisque l'emploi est ainsi conçu comme un moyen incontournable de réduire la pauvreté. La Banque mondiale ayant elle aussi commencé à s'intéresser au marché du travail de ce pays, l'OIT a organisé avec elle un séminaire technique en décembre 2005, à la demande du ministère éthiopien du Travail et des Affaires sociales. Ce séminaire, qui a mis en évidence la nécessité d'agir en faveur de l'emploi pour atteindre les objectifs de réduction de la pauvreté, constituera une base solide pour les activités que l'OIT réalisera à l'avenir en Ethiopie dans les domaines de l'emploi et du marché du travail ainsi que pour une éventuelle collaboration avec la Banque mondiale et les autres bailleurs de fonds.
32. Plusieurs autres pays ont continué à mettre l'accent sur l'emploi, considéré comme un facteur déterminant du développement économique et social. Le Vice-président de l'Afrique du Sud a déclaré que la formation professionnelle était une l'impérieuse nécessité et a indiqué qu'une étude du marché du travail serait conduite en collaboration avec l'OIT. Le Gabon a fait de l'emploi une priorité nationale. Le Tchad a préparé un plan d'action national qui donnera suite au sommet. A Madagascar, un plan national de promotion de l'emploi a été adopté, et une commission nationale pour la promotion de l'emploi et la lutte contre la pauvreté a été instituée et placée sous la direction du ministre du Travail.
33. L'installation du bureau régional pour l'Afrique à Addis-Abeba est de nature à renforcer encore la coopération avec la Commission de l'Union africaine et la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA), au niveau tant opérationnel que stratégique⁴. La collaboration avec la Banque africaine de développement (BAD) et le Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) est appelée elle aussi à s'intensifier. Désormais, les activités visant la mobilisation de ressources pour le suivi du Sommet de Ouagadougou seront coordonnées d'une façon plus dynamique.

Genève, le 8 février 2006.

Document soumis pour discussion et orientation.

⁴ L'édition 2005 du rapport économique sur l'Afrique de la CEA, intitulé «Relever le défi posé pour le chômage et la pauvreté en Afrique», qui a été rendu public en décembre 2005, a été établie en étroite collaboration avec des experts du BIT. <http://www.uneca.org/era2005/> (en anglais).